




Colloque Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)

Présentation : Luc Lafrance, directeur général
28 avril 2011

Association du transport écolier du Québec

- ▶ L'industrie du transport scolaire est formée à 90 % de transporteurs scolaires possédant 20 véhicules et moins.
 - ▶ L'ATEQ, avec ses quelque 650 membres, représente 90 % de l'industrie du transport scolaire et compte parmi ses rangs, des transporteurs possédant de 1 à plus de 500 véhicules.
 - ▶ Le principal client du transporteur scolaire est la commission scolaire et, par « délégation », les écoles.
- 

Association du transport écolier du Québec (suite)

- ▶ Le transporteur scolaire est à contrat avec la commission scolaire pour le transport matin et soir. Certaines commissions scolaires incluent le transport du midi à l'intérieur du contrat. Au-delà de ces plages horaires, les commissions scolaires n'exercent aucun contrôle sur les autobus.
- ▶ Pour les contrats de transport parascolaire ce sont soit, les commissions scolaires qui organisent le transport ou, par « délégation », les écoles (article 291 de la Loi sur l'instruction publique) ou les institutions d'enseignement privé.

Association du transport écolier du Québec (suite)

- ▶ Pour les transporteurs scolaires, le seul autre marché qu'ils peuvent développer, est le transport nolisé pour lequel ils ont obtenu les permis via la Commission des transports ou, s'ils sont à contrat avec une commission scolaire, ils peuvent effectuer du transport nolisé sans permis, dans la mesure où le point de départ se situe sur le territoire de la commission scolaire avec laquelle ils sont à contrat.
- ▶ C'est donc pour ces raisons que l'ATEQ a contesté, au nom de ses membres, la demande d'obtention d'un permis de transport nolisé déposé par un organisme de transport collectif et adapté.